

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 30 octobre 2008

établissant, conformément à la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, les valeurs pour les classifications du système de contrôle des États membres à la suite de l'exercice d'interétalonnage

[notifiée sous le numéro C(2008) 6016]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/915/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ⁽¹⁾, et notamment son annexe V, section 1.4.1, point ix),

considérant ce qui suit:

(1) L'article 4, paragraphe 1, point a) ii), de la directive 2000/60/CE prévoit que les États membres protègent, améliorent et restaurent toutes les masses d'eau de surface, sous réserve de certaines exceptions, afin de parvenir à un bon état des eaux de surface au plus tard quinze ans après la date d'entrée en vigueur de la directive, conformément aux dispositions de l'annexe V. L'article 4, paragraphe 1, point a) iii), de la directive 2000/60/CE prévoit que les États membres protègent et améliorent toutes les masses d'eau artificielles et fortement modifiées, en vue d'obtenir un bon potentiel écologique et un bon état chimique des eaux de surface au plus tard quinze ans après la date d'entrée en vigueur de la directive, conformément aux dispositions énoncées à l'annexe V, sous réserve de certaines exceptions. Conformément à l'annexe V, section 1.4.1, point i), de la directive 2000/60/CE, pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées, les références à l'état écologique doivent être considérées comme des références au potentiel écologique.

(2) La section 1.4.1 de l'annexe V de la directive 2000/60/CE prévoit une procédure afin d'assurer la comparabilité des résultats des contrôles biologiques entre les États membres, ceux-ci étant un élément central de la classification de l'état écologique. Pour ce faire, les résultats des systèmes de contrôle et de classification des États membres doivent être comparés au moyen d'un réseau d'interétalonnage comprenant des sites de contrôle dans chaque État membre et dans chaque écorégion de la Communauté. En application de la directive 2000/60/CE, les États membres sont tenus de collecter, le cas échéant, les informations nécessaires pour les sites inclus dans le réseau d'interétalonnage, afin de permettre une estimation de la cohérence du système national de classification avec les définitions normatives de l'annexe V, section 1.2, de la directive 2000/60/CE et la comparabilité des résultats des systèmes de classification entre les États membres.

(3) La décision 2005/646/CE de la Commission du 17 août 2005 sur l'établissement d'un registre de sites en vue de constituer le réseau d'interétalonnage conformément à la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾ a établi le registre de sites en vue de constituer le réseau d'interétalonnage visé à l'annexe V, section 1.4.1, point vii), de la directive 2000/60/CE.

(4) Aux fins de l'exercice d'interétalonnage, les États membres sont répartis en groupes d'interétalonnage géographiques, comme indiqué dans la section 2 de l'annexe de la décision 2005/646/CE, qui comprennent des États membres partageant des types déterminés de masses d'eau de surface. Cette répartition permet à chaque groupe de comparer ses résultats et de mener l'exercice d'interétalonnage entre ses membres.

(5) L'exercice d'interétalonnage est réalisé au niveau des éléments biologiques et consiste à comparer les résultats de classification des systèmes de contrôle nationaux pour chaque élément biologique et pour chacun des types communs de masse d'eau de surface dans les États membres faisant partie du même groupe d'interétalonnage géographique, et à évaluer la cohérence des résultats avec les définitions normatives susvisées.

(6) Le «rapport technique sur l'exercice d'interétalonnage prévu par la directive-cadre sur l'eau» décrit en détail comment l'exercice d'interétalonnage a été effectué pour les catégories d'eau et les éléments de qualité biologique figurant à l'annexe de la présente décision.

(7) La Commission a facilité l'exercice d'interétalonnage avec l'aide de l'institut de l'environnement et de la durabilité du Centre commun de recherche à Ispra (Italie), qui a coordonné le travail technique.

(8) L'exercice d'interétalonnage constitue une tâche scientifique et technique complexe. Les groupes d'interétalonnage géographiques ont eu recours à diverses méthodes pour réaliser l'exercice, en fonction de la disponibilité des données de contrôle pour les différents éléments de qualité biologiques et du stade de développement des systèmes nationaux de contrôle et de classification. Pour augmenter la solidité statistique des résultats, la plupart des méthodes employées par les groupes d'interétalonnage géographiques

⁽¹⁾ JO L 327 du 22.12.2000, p. 1.

⁽²⁾ JO L 243 du 19.9.2005, p. 1.

prévoient l'utilisation de données provenant du plus grand nombre possible de points de contrôle couvrant l'ensemble des classes d'état, allant de «très bon» à «mauvais». Par conséquent, certaines données de contrôle utilisées proviennent de sites qui ne font pas partie du réseau d'interétalonnage, étant donné que celui-ci ne comprend qu'un nombre limité de sites dont l'état est «très bon», «bon» ou «moyen».

- (9) La Commission a reçu les résultats de l'interétalonnage pour un certain nombre d'éléments de qualité biologiques qui définissent l'état écologique. Dans certains cas, des résultats n'ont été fournis que pour certains paramètres des éléments biologiques ou pour quelques États membres participant au groupe d'interétalonnage géographique considéré. Dès lors, la Commission considère que, dans ces cas, la comparabilité n'est pas totalement assurée. D'autres résultats d'interétalonnage pourront donc faire l'objet d'une décision ultérieure, qui sera prise lorsque les informations appropriées prévues à l'annexe V, section 1.4.1, de la directive 2000/60/CE auront été fournies par les États membres.
- (10) Il est nécessaire d'adopter les résultats disponibles provenant de l'exercice d'interétalonnage en temps utile pour qu'ils puissent être utilisés lors de l'élaboration des premiers plans de gestion des districts hydrographiques et des programmes des mesures, prévus aux articles 11 et 13 de la directive 2000/60/CE.
- (11) À la suite de l'exercice d'interétalonnage, il convient que les valeurs des ratios de qualité écologique servant de limites entre les classes d'état écologique des systèmes de classification des États membres correspondent à un état écologique équivalent. Les différences de valeurs pour le même élément de qualité biologique sont dues aux différences entre les méthodes nationales. En outre, compte tenu des différences entre les méthodes de calcul et pour d'autres raisons, il n'est pas possible de comparer entre elles les valeurs des ratios de qualité écologique relatives à des éléments de qualité biologique différents.
- (12) Des paramètres comme la concentration en chlorophylle a, le biovolume de phytoplancton, le pourcentage de cyanobactéries ou la limite de profondeur des algues macroscopiques et des angiospermes ne couvrent pas la totalité des éléments de qualité biologique. Toutefois, en raison de la disponibilité des données et de méthodes d'évaluation, ils constituent l'un des fondements de l'exercice d'interétalonnage en cours pour les lacs et les eaux côtières. Les valeurs de ces paramètres sont directement comparables entre les États membres, à condition que les différences entre les méthodes d'échantillonnage et les méthodes d'analyse soient prises en considération. Pour ces raisons, il importe qu'en plus des ratios de qualité écologique, des valeurs absolues pour ces paramètres soient incluses dans l'annexe de la présente décision en tant que partie intégrante des résultats de l'exercice d'interétalonnage.
- (13) Il convient que les résultats fassent référence à l'état écologique. Si les masses d'eau correspondant aux types ayant fait l'objet de l'interétalonnage sont désignées comme fortement modifiées en application de l'article 4, paragraphe 3, de la directive 2000/60/CE, les résultats présentés à l'annexe de la présente décision peuvent être utilisés pour en déduire leur bon potentiel écologique, en tenant compte de leurs modifications physiques et de l'utilisation de l'eau qui leur est associée, conformément aux définitions normatives figurant à l'annexe V, section 1.2.5, de la directive 2000/60/CE.
- (14) Comme le prévoit l'annexe V, section 1.4.1, point iii), de la directive 2000/60/CE, chaque État membre doit traduire les résultats de l'exercice d'interétalonnage dans son système national de classification afin de fixer, pour tous les types nationaux, les limites entre les classes d'état écologique «très bon» et «bon» et les classes «bon» et «moyen». Des lignes directrices aux fins de la traduction des résultats de l'interétalonnage dans les systèmes nationaux de classification et de la détermination des conditions de référence ont été mises au point en vue de faciliter l'utilisation des résultats.
- (15) Les informations qui ressortiront de la mise en œuvre des programmes de contrôle prévus à l'article 8 de la directive 2000/60/CE ainsi que de l'examen et de la mise à jour des caractéristiques des districts hydrographiques prévus à l'article 5 de la directive 2000/60/CE pourront apporter de nouveaux éléments susceptibles de déboucher sur l'adaptation des systèmes de contrôle et de classification des États membres aux progrès scientifiques et techniques et, en définitive, sur une révision des résultats de l'exercice d'interétalonnage afin d'améliorer leur qualité.
- (16) Les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité visé à l'article 21, paragraphe 1, de la directive 2000/60/CE,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Aux fins de l'annexe V, section 1.4.1, point iii), de la directive 2000/60/CE, les États membres utilisent dans la classification de leur système de contrôle les valeurs des limites entre les classes figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, 30 octobre 2008.

Par la Commission

Stavros DIMAS

Membre de la Commission

ANNEXE

CATÉGORIE D'EAU: rivières

GROUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: alpin

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Caractérisation de la rivière	Bassin de captage (km ²)	Altitude et géomorphologie	Alcalinité	Débit
R-A1	Petite à moyenne, haute altitude, calcaire	10-1 000	800-2 500 m (bassin de captage), rochers/gros galets	Alcalinité élevée (mais pas extrêmement élevée)	
R-A2	Petite à moyenne, haute altitude, siliceuse	10-1 000	500-1 000 m (altitude max. du bassin de captage 3 000 m, moyenne 1 500 m), rochers	Non calcaire (granit, métamorphique). Alcalinité moyenne à faible	Débit nival-glacial

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Type R-A1: Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovénie

Type R-A2: Autriche, France, Italie, Espagne, Slovénie

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: faune benthique invertébrée**Résultats:** ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type et pays	Systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
<i>Type R-A1</i>			
Autriche	Système autrichien d'évaluation de l'état écologique des rivières (scénario le plus pessimiste entre les indices multimétriques de la dégradation générale et l'indice saprobie)	0,80	0,60
France	Classification française DCE Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Norme AFNOR NF T 90 350 (1992) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 05 n° 14 du 28 juillet 2005 modifiée le 13 juin 2007	0,93	0,79
Allemagne	PERLODES — Bewertungsverfahren von Fließgewässern auf Basis des Makrozoobenthos	0,80	0,60
Italie	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,97	0,73
Slovénie	Système slovène d'évaluation de la faune benthique invertébrée: indice multimétrique (hydromorphologie/dégradation générale), indice saprobie	0,80	0,60
<i>Type R-A2</i>			
Autriche	Système autrichien d'évaluation de l'état écologique des rivières (scénario le plus pessimiste entre les indices multimétriques de la dégradation générale et l'indice saprobie)	0,80	0,60
France (Alpes)	Classification française DCE Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Norme AFNOR NF T 90 350 (1992) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 05 n° 14 du 28 juillet 2005 modifiée le 13 juin 2007	0,93	0,71

Type et pays	Systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
France (Pyrénées)	Classification française DCE Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Norme AFNOR NF T 90 350 (1992) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 05 n° 14 du 28 juillet 2005 modifiée le 13 juin 2007	0,94	0,81
Italie	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,95	0,71
Espagne	BMWP ibérique (IBMWP)	0,83	0,53

Élément de qualité biologique: phytobenthos

Résultats: ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type et pays	Systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
<i>Type R-A1</i>			
Autriche	Méthode multimétrique comportant 3 modules/métriques (indice trophique, indice saprobie, espèces de référence)	0,87	0,56
France	Classification française DCE Indice Biologique Diatomées (IBD) norme AFNOR NF T 90-354 (2000) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 05 n° 14 du 28 juillet 2005 modifiée le 13 juin 2007	0,86	0,71
Allemagne	Deutsches Bewertungsverfahren für Makrophyten und Phytobenthos (PHYLIB)	0,73	0,54
Slovénie	Méthode multimétrique comportant 2 modules/métriques	0,80	0,60
<i>Type R-A2</i>			
Autriche	Méthode multimétrique comportant 3 modules/métriques (indice trophique, indice saprobie, espèces de référence)	0,87	0,56
France	Classification française DCE Indice Biologique Diatomées (IBD) norme AFNOR NF T 90-354 (2000) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 05 n° 14 du 28 juillet 2005 modifiée le 13 juin 2007	0,86	0,71
Espagne	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS) (Lenoir & Coste, 1996)	0,94	0,74

CATÉGORIE D'EAU: rivières

GRUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: centre/Baltique

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Caractérisation de la rivière	Bassin de captage (km ²)	Altitude et géomorphologie	Alcalinité (meq/l)
R-C1	Petite, plaine, sable siliceux	10-100	Plaine, dominée par un substrat sablonneux (particules de petite taille), 3-8 m de largeur (niveau auquel les berges de la rivière sont juste submergées)	> 0,4
R-C2	Petite, plaine, siliceuse - rochers	10-100	Plaine, matériau rocheux, 3-8 m de largeur (niveau auquel les berges de la rivière sont juste submergées)	< 0,4
R-C3	Petite, altitude moyenne, siliceuse	10-100	Altitude moyenne, rochers (granit) — substrat de gravier, 2-10 m de largeur (niveau auquel les berges de la rivière sont juste submergées)	< 0,4

Type	Caractérisation de la rivière	Bassin de captage (km ²)	Altitude et géomorphologie	Alcalinité (meq/l)
R-C4	Moyenne, plaine, mixte	100-1 000	Plaine, substrat sablonneux ou de gravier, 8-25 m de largeur (niveau auquel les berges de la rivière sont juste submergées)	> 0,4
R-C5	Grande, plaine, mixte	1 000-10 000	Plaine, zone de barbeau, variation de la vitesse, altitude max. du captage: 800 m, > 25 m de largeur (niveau auquel les berges de la rivière sont juste submergées)	> 0,4
R-C6	Petite, plaine, calcaire	10-300	Plaine, substrat de gravier (calcaire), 3-10 m de largeur (niveau auquel les berges de la rivière sont juste submergées)	> 2

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Type R-C1: Allemagne, Belgique (Flandre), Danemark, France, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède

Type R-C2: Espagne, France, Irlande, Portugal, Suède, Royaume-Uni

Type R-C3: Allemagne, Autriche, Belgique (Wallonie), Espagne, France, Lettonie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Suède, République tchèque, Royaume-Uni

Type R-C4: Allemagne, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne, Estonie, France, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède

Type R-C5: Allemagne, Espagne, Estonie, France, Irlande, République tchèque, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède

Type R-C6: Danemark, Espagne, Estonie, France, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Royaume-Uni, Suède

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: faune benthique invertébrée

Résultats: ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Les résultats suivants s'appliquent à tous les types décrits ci-dessus.

Pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Autriche	Système autrichien d'évaluation de l'état écologique des rivières (scénario le plus pessimiste entre les indices multimétriques de la dégradation générale et l'indice saprobie)	0,80	0,60
Belgique (Flandre)	Indice multimétrique pour les macro-invertébrés de la Flandre (MMIF)	0,90	0,70
Belgique (Wallonie)	Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) (Norme AFNOR NF T 90 350, 1992) et «définition provisoire de l'état "bon"», ministère de la Région wallonne (2007)	0,97	0,74
Danemark	Indice danois de la faune des rivières (DSFI)	1,00	0,71
Allemagne	PERLODES — Bewertungsverfahren von Fließgewässern auf Basis des Makrozoobenthos	0,80	0,60
France	Classification française DCE Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), Norme AFNOR NF T 90 350 (1992) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 05 n° 14 du 28 juillet 2005 modifiée le 13 juin 2007	0,94	0,80
Irlande	Quality Rating System (Q-value)	0,85	0,75
Italie	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,96	0,72
Luxembourg	Classification luxembourgeoise DCE, Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), Norme AFNOR NF T 90 350, 1992) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 07 N° 4 du 11 avril 2007	0,96	0,72

Pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Pays-Bas	KRW-maatlat	0,80	0,60
Pologne	BMWP (BMWP-PL) vérifié par l'indice Margalef de la diversité tel que modifié	0,89	0,68
Espagne	Indices multimétriques du Nord de l'Espagne	0,93	0,70
Suède	Indice DJ (Dahl & Johnson 2004)	0,80	0,60
Royaume-Uni	River Invertebrate Classification Tool (RICT)	0,97	0,86

Élément de qualité biologique: phytobenthos

Résultats: ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Type	Ratios de qualité écologique	
			Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Autriche	Méthode multimétrique comportant 3 modules/métriques (indice trophique, indice saprobie, espèces de référence)	Tous les types, altitude < 500 m	0,70	0,42
		Tous les types, altitude > 500 m	0,71	0,42
Belgique (Flandre)	Proportions of Impact-Sensitive and Impact-Associated Diatoms (PISIAD)	Tous les types	0,80	0,60
Belgique (Wallonie)	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS) norme AFNOR norm NF T 90-354 (2000) et «définition provisoire de l'état "bon"» du ministère de la Région wallonne (2007)	Tous les types	0,93	0,68
Estonie	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS)	Tous les types	0,85	0,70
France	Classification française DCE Indice Biologique Diatomées (IBD) norme AFNOR NF T 90-354 (2000) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 05 n° 14 du 28 juillet 2005 modifiée le 13 juin 2007	Biotypes nationaux 1, 2 et 4	0,93	0,80
		Biotype national 3	0,92	0,77
Allemagne	Deutsches Bewertungsverfahren für Makrophyten und Phytobenthos (PHYLIB)	R-C1	0,67	0,43
		R-C3	0,67	0,43
		R-C4	0,61	0,43
		R-C5	0,73	0,55
Irlande	Revised form of Trophic Diatom Index (TDI)	Tous les types	0,93	0,78
Luxembourg	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS)	Tous les types	0,85	0,70
Pays-Bas	KRW-maatlat	Tous les types	0,80	0,60
Espagne	Multimétrique des diatomées (MDIAT)	Tous les types	0,93	0,70
Suède	Méthodes suédoises d'évaluation, règlements EPA suédois (NFS 2008:1) basés sur l'indice de polluosensibilité spécifique (IPS)	Tous les types	0,89	0,74
Royaume-Uni	Diatom Assessment for River Ecological Status (DARES)	Tous les types	0,93	0,78

CATÉGORIE D'EAU: rivières

GROUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: continent oriental

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Caractérisation de la rivière	Écorégion	Bassin de captage (km ²)	Altitude (m)	Géologie	Substrat
R-E1	Carpates: petite à moyenne, altitude moyenne	10	10-1 000	500-800	siliceux	Gravier et rochers
R-E2	Plaines: moyenne, plaine	11 et 12	100-1 000	< 200	mixte	Sable et limon
R-E4	Plaines: moyenne, altitude moyenne	11 et 12	100-1 000	200-500	mixte	Sable et gravier

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Type R-E1: Hongrie, Roumanie, République tchèque et Slovaquie.

Type R-E2: Hongrie, Roumanie, République tchèque et Slovaquie.

Type R-E4: Autriche, Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: faune benthique invertébrée**Résultats:** ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type et pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
<i>Type R-E1, R-E2, R-E4</i>			
Slovaquie	Système slovaque d'évaluation de l'état écologique des rivières	0,80	0,60
<i>Type R-E4</i>			
Autriche	Système autrichien d'évaluation de l'état écologique des rivières (scénario le plus pessimiste entre les indices multimétriques de la dégradation générale et l'indice saprobie)	0,80	0,60

CATÉGORIE D'EAU: rivières

GROUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: Méditerranée

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Caractérisation de la rivière	Bassin de captage (km ²)	Altitude (m)	Géologie	Débit
R-M1	Petite, altitude moyenne, cours d'eau méditerranéens	10-100	200-800	Mixte	Hautement saisonnier
R-M2	Petite/moyenne, plaine, cours d'eau méditerranéens	10-1 000	< 400	Mixte	Hautement saisonnier
R-M4	Petite/moyenne, cours d'eau méditerranéens de montagne	10-1 000	400-1 500	Non-siliceux	Hautement saisonnier
R-M5	Petite, plaine, temporaire	10-100	< 300	Mixte	Temporaire

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Type R-M1: France, Grèce, Italie, Espagne, Portugal, Slovénie

Type R-M2: France, Grèce, Italie, Espagne, Portugal

Type R-M4: Chypre, France, Grèce, Italie, Espagne

Type R-M5: Chypre, Italie, Espagne, Portugal, Slovénie

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: faune benthique invertébrée

Résultats: ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type et pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
R-M1			
France	Classification française DCE Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Norme AFNOR NF T 90 350 (1992) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 05 n° 14 du 28 juillet 2005 modifiée le 13 juin 2007	0,94	0,81
Grèce	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,95	0,71
Italie	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,97	0,72
Portugal	Indice portugais des invertébrés du Nord, IPT _N	0,92	0,69
Espagne	IBMWP	0,78	0,48
R-M2			
Grèce	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,94	0,71
Italie	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,94	0,70
Portugal	Indice portugais des invertébrés du Nord, IPT _N	0,87	0,66
R-M4			
Chypre	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,97	0,73
Grèce	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,96	0,72
Italie	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,94	0,70
Espagne	IBMWP	0,83	0,51
R-M5			
Italie	Indice ICM STAR (STAR_ICMi)	0,97	0,73
Portugal	Indice portugais des invertébrés du Sud, IPT _S	0,98	0,72
Espagne	IBMWP	0,91	0,55

Élément de qualité biologique: phytobenthos**Résultats:** ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type et pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
R-M1			
France	Classification française DCE Indice Biologique Diatomées (IBD) norme AFNOR NF T 90-354 (2000) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 05 n° 14 du 28 juillet 2005 modifiée le 13 juin 2007	0,93	0,80
Portugal	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS)	0,84	0,62
Espagne	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS)	0,90	0,67
R-M2			
France	Classification française DCE Indice Biologique Diatomées (IBD) norme AFNOR NF T 90-354 (2000) et circulaire MEDD/DE/MAGE/BEMA 05 n° 14 du 28 juillet 2005 modifiée le 13 juin 2007	0,93	0,80
Portugal	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS)	0,84	0,62
Espagne	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS)	0,93	0,70
R-M4			
Espagne	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS)	0,91	0,68
R-M5			
Portugal	Indice européen (CEE)	0,85	0,64
Espagne	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS)	0,95	0,71

CATÉGORIE D'EAU: rivières

GROUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: nordique

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Caractérisation de la rivière	Bassin de captage (de la section)	Altitude et géomorphologie	Alcalinité (meq/l)	Matériel organique (mg Pt/l)
R-N1	Petite, plaine, siliceuse, alcalinité modérée	10-100 km ²	< 200 m inférieure à la plus haute ligne de rivage	0,2-1	< 30 (< 150 en Irlande)
R-N3	Petite ou moyenne, plaine, matériaux organiques	10-1 000 km ²		< 0,2	> 30
R-N4	Moyenne, plaine, siliceuse, alcalinité modérée	100-1 000 km ²		0,2-1	< 30
R-N5	Petite, altitude moyenne, siliceuse	10-100 km ²	Entre plaine et région montagneuse	< 0,2	< 30

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Type R-N1: Finlande, Irlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède

Type R-N3: Finlande, Irlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède

Type R-N4: Finlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède

Type R-N5: Finlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: faune benthique invertébrée

Résultats: ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Les résultats suivants s'appliquent à tous les types décrits ci-dessus.

Pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Finlande	Système multimétrique, première version mise au point	0,80	0,60
Irlande	Quality Rating System (Q-value)	0,85	0,75
Norvège	Average score per taxon (ASPT)	0,99	0,87
Suède	Indice DJ (Dahl & Johnson 2004)	0,80	0,60
Royaume-Uni	River Invertebrate Classification Tool (RICT)	0,97	0,86

Élément de qualité biologique: phytobenthos

Résultats: ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Les résultats suivants s'appliquent à tous les types décrits ci-dessus

Pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Finlande	Indice de Polluosensibilité Spécifique (IPS)	0,91	0,80
Irlande	Revised form of Trophic Diatom Index (TDI)	0,93	0,78
Suède	Méthodes suédoises d'évaluation, règlements EPA suédois (NFS 2008:1) basés sur l'indice de polluosensibilité spécifique (IPS)	0,89	0,74
Royaume-Uni	Diatom Assessment for River Écological Status (DARES)	0,93	0,78

CATÉGORIE D'EAU: lacs

GRUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: Atlantique

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Caractérisation du lac	Altitude (m au-dessus du niveau de la mer)	Profondeur moyenne (m)	Alcalinité (meq/l)
LA1/2	Plaine, peu profond, calcaire, petit et grand	< 200	3-15	> 1

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Irlande et Royaume-Uni

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: phytoplancton

Paramètre relatif au phytoplancton indicatif de la biomasse (chlorophylle a)

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Les résultats suivants font référence aux valeurs moyennes de la période de croissance et s'appliquent à tous les pays partageant le type

Type	Ratios de qualité écologique		Concentrations de chlorophylle a (µg/l)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
LA1/2	0,55	0,32	4,6- 7,0	8,0 — 12,0

CATÉGORIE D'EAU: lacs

GROUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: alpin

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Caractérisation du lac	Altitude (m au-dessus du niveau de la mer)	Profondeur moyenne (m)	Alcalinité (meq/l)	Superficie du lac (km ²)
L-AL3	Plaine ou altitude moyenne, profond, alcalinité modérée à élevée (influence alpine), grand	50-800	> 15	> 1	> 0,5
L-AL4	Altitude moyenne, peu pro- fond, alcalinité modérée à élevée (influence alpine), grand	200-800	3-15	> 1	> 0,5

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Types L-AL3 et L-AL4: Allemagne, Autriche, France, Italie et Slovénie

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: phytoplancton

Phytoplancton: paramètres indicatifs de la biomasse

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Les résultats suivants font référence aux valeurs annuelles moyennes et s'appliquent à tous les pays partageant le type. Les États membres peuvent décider d'utiliser la chlorophylle a, le biovolume total ou les deux paramètres.

Chlorophylle a

Type	Ratios de qualité écologique		Concentrations de chlorophylle a (µg/l)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
L-AL3	0,70	0,40	2,1-2,7	3,8-4,7
L-AL4	0,75	0,41	3,6-4,4	6,6-8,0

Biovolume total

Type	Ratios de qualité écologique		Biovolumes totaux (mm ³ /l)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
L-AL3	0,60	0,25	0,3-0,5	0,8-1,2
L-AL4	0,64	0,26	0,8-1,1	1,9-2,7

Phytoplancton: paramètres indicatifs de la composition taxinomique et de l'abondance

Résultats: ratios de qualité écologique des paramètres nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Pays	Paramètres nationaux ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Type	Ratios de qualité écologique		Limites entre les classes	
			Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Autriche Slovénie	Indice de Brettum	L-AL3	0,94	0,83	4,12— 4,34	3,64—3,83
		L-AL4	0,94	0,81	3,69— 3,87	3,20—3,34
Allemagne	PTSI (Phytoplankton Taxa Lake Index)	L-AL3	0,60	0,43	1,25	1,75
		L-AL4	0,71	0,56	1,75	2,25
Italie	PTI _{ot} (Phytoplankton Taxa Index)	L-AL 3 (<i>profondeur moyenne < 100 m</i>)	0,95	0,89	3,43	3,22
		L-AL4	0,95	0,85	3,37	3,01
	PTI _{species} (Phytoplankton Taxa Index)	L-AL 3 (<i>profondeur moyenne > 100 m</i>)	0,93	0,82	4,00	3,50

Élément de qualité biologique: macrophytes

Résultats: ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type et pays	Systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Autriche Types L-AL3 et L-AL4	Système autrichien d'évaluation des macrophytes: indice autrichien des macrophytes pour les lacs (AIM for Lakes), module 1	0,80	0,60
Allemagne Type L-AL3	Système allemand d'évaluation des macrophytes/phytobenthos: module 1	0,78	0,51
Allemagne Type L-AL4	Système allemand d'évaluation des macrophytes/phytobenthos: modules 1 + 2	0,71	0,47

CATÉGORIE D'EAU: lacs

GRUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: centre/baltique

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Caractérisation du lac	Altitude (m au-dessus du niveau de la mer)	Profondeur moyenne (m)	Alcalinité (meq/l)	Temps de résidence hydrologique (années)
L-CB1	Plaine, peu profond, calcaire	< 200	3-15	> 1	1-10
L-CB2	Plaine, très peu profond, calcaire	< 200	< 3	> 1	0,1-1
L-CB3	Plaine, peu profond, petit, siliceux (alcalinité modérée)	< 200	3-15	0,2-1	1-10

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage

Types L-CB1 et L-CB2: Belgique, Allemagne, Danemark, Estonie, France, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne et Royaume-Uni

Type L-CB3: Belgique, Danemark, Estonie, France, Lettonie, Pologne.

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: phytoplancton

Phytoplancton: paramètre indicatif de la biomasse

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Les résultats suivants font référence aux valeurs moyennes de la période de croissance et s'appliquent à tous les pays partageant le type

Type	Ratios de qualité écologique		Concentrations de chlorophylle a (µg/l)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
L-CB1	0,55	0,32	4,6 — 7,0	8,0 — 12,0
L-CB2	0,63	0,30	9,9 — 11,7	21,0 — 25,0
L-CB3	0,57	0,31	4,3 — 6,5	8,0 — 12,0

Élément de qualité biologique: macrophytes**Résultats:** ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Les résultats suivants s'appliquent aux types LCB1 et LCB2

Pays	Systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Belgique	Système flamand d'évaluation des macrophytes	0,80	0,60
Allemagne	Système allemand d'évaluation des macrophytes: indice de référence	0,75	0,50
Estonie	Système estonien d'évaluation des macrophytes	0,80	0,60
Lettonie	Système letton d'évaluation des macrophytes	0,80	0,60
Pays-Bas	Système néerlandais d'évaluation des macrophytes (KRW Maatlat)	0,80	0,60
Royaume-Uni	UK macrophyte assessment system: LEAF-PACS	0,80	0,60

CATÉGORIE D'EAU: lacs

GROUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: méditerranée

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Caractérisation du lac	Altitude (m)	Moyenne des précipitations annuelles (mm) et T (°C)	Profondeur moyenne (m)	Alcalinité (meq/l)	Superficie du lac (km ²)
L-M5/7	Réservoir, profond, grand, siliceux, «zones humides», bassin de captage < 20 000 km ²	0 — 800	> 800 ou < 15	> 15	< 1	> 0,5
L-M8	Réservoir, profond, grand, calcaire, bassin de captage < 20 000 km ²	0 — 800	—	> 15	> 1	> 0,5

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Type L-M5/7: Espagne, France, Grèce, Portugal et Roumanie

Type L-M8: Chypre, France, Espagne, Grèce, Italie, Roumanie

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: phytoplancton

Phytoplancton: paramètres indicatifs de la biomasse

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Les résultats suivants font référence aux valeurs moyennes estivales, à la profondeur euphotique, et s'appliquent à tous les pays partageant le type. Les États membres peuvent décider d'utiliser la chlorophylle a, le biovolume total ou les deux paramètres.

Chlorophylle a:

Type	Ratios de qualité écologique	Concentrations de chlorophylle a (µg/l)
	Limite moyen-bon	Limite moyen-bon
L-M5/7	0,21	6,7 -9,5
L-M8	0,43	4,2 -6,0

Biovolume total:

Type	Ratios de qualité écologique	Biovolumes totaux (mm ³ /l)
	Limite moyen-bon	Limite moyen-bon
L-M5/7	0,19	1,9
L-M8	0,36	2,1

Phytoplancton: paramètres indicatifs de la composition taxinomique et de l'abondance

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Les résultats suivants font référence aux valeurs moyennes estivales, à la profondeur euphotique et s'appliquent à tous les pays partageant le type. Les États membres doivent utiliser au moins l'un des paramètres ayant fait l'objet de l'interétalonnage (pourcentage de cyanobactéries, indice Catalan, indice Med PTI)

Pourcentage de cyanobactéries

Type et pays	Ratios de qualité écologique	Pourcentage de cyanobactéries
	Limite moyen-bon	Limite moyen-bon
<i>Type L-M5/7</i>		
Tous les pays partageant le type	0,91	9,2
<i>Type L-M8</i>		
Tous les pays partageant le type	0,72	28,5

Ratios de qualité écologique calculés comme suit: $RQE = (100 - \text{valeur limite}) / (100 - \text{valeur de référence})$ **Indice Catalan**

Type et pays	Ratios de qualité écologique	Indice Catalan
	Limite moyen-bon	Limite moyen-bon
<i>Type L-M5/7</i>		
Tous les pays partageant le type	0,97	10,6
<i>Type L-M8</i>		
Tous les pays partageant le type	0,98	7,7

Ratios de qualité écologique calculés comme suit: $RQE = (400 - \text{valeur limite}) / (400 - \text{valeur de référence})$

Indice Med PTI

Type et pays	Ratios de qualité écologique	Med PTI
	Limite moyen-bon	Limite moyen-bon
<i>Type L-M5/7</i>		
Tous les pays partageant le type	0,75	2,32
<i>Type L-M8</i>		
Tous les pays partageant le type	0,77	2,38

CATÉGORIE D'EAU: lacs

GROUPE D'INTERÉVALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: nordique

Description des types ayant fait l'objet de l'interévalonnage

Type	Caractérisation du lac	Altitude (m au-dessus du niveau de la mer)	Profondeur moyenne (m)	Alcalinité (meq/l)	Couleur (mg Pt/l)
LN1	Plaine, peu profond, alcalinité modérée, clair	< 200	3-15	0,2-1	< 30
LN2a	Plaine, peu profond, alcalinité faible, clair	< 200	3-15	< 0,2	< 30
LN2b	Plaine, profond, alcalinité faible, clair	< 200	> 15	< 0,2	< 30
LN3a	Plaine, peu profond, alcalinité faible, mésotrophique	< 200	3-15	< 0,2	30-90
LN5	Altitude moyenne, peu profond, alcalinité faible, clair	200-800	3-15	< 0,2	< 30
LN6a	Altitude moyenne, peu profond, alcalinité faible, mésotrophique	200-800	3-15	< 0,2	30-90
LN8a	Plaine, peu profond, alcalinité modérée, mésotrophique	< 200	3-15	0,2-1	30-90

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interévalonnage:

Types LN1, LN2a, LN3a, LN8a: Finlande, Irlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède

Types LN2b, LN5 et LN6a: Norvège, Suède, Royaume-Uni.

Élément de qualité biologique: phytoplancton

Phytoplancton: paramètre indicatif de la biomasse

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Les résultats suivants font référence aux valeurs moyennes de la période de croissance et s'appliquent à tous les pays partageant le type

Type	Ratios de qualité écologique		Concentrations de chlorophylle a (µg/l)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
LN1	0,50	0,33	5,0 — 7,0	7,5 — 10,5
LN2a	0,50	0,29	3,0 — 5,0	5,0 — 8,5
LN2b	0,50	0,33	3,0 — 5,0	4,5 — 7,5
LN3a	0,50	0,30	5,0 — 7,0	8,0 — 12,0

Type	Ratios de qualité écologique		Concentrations de chlorophylle a (µg/l)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
LN5	0,50	0,33	2,0 — 4,0	3,0 — 6,0
LN6a	0,50	0,33	4,0 — 6,0	6,0 — 9,0
LN8a	0,50	0,33	7,0 — 10,0	10,5 — 15,0

Élément de qualité biologique: macrophytes

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage (pour l'interétalonnage des macrophytes uniquement)

Type	Caractérisation du lac	Alcalinité (meq/l)	Couleur (mg Pt/l)
101.	Alcalinité faible, clair	0,05 — 0,2	< 30
102.	Alcalinité faible, humique	0,05 — 0,2	> 30
201.	Alcalinité modérée, clair	0,2 — 1,0	< 30
202.	Alcalinité modérée, humique	0,2 — 1,0	> 30
301.	Alcalinité élevée, clair	> 1,0	< 30
302.	Alcalinité élevée, humique	> 1,0	> 30

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Types 101, 102, 201 et 202: Finlande, Irlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède

Type 301: Irlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède

Type 302: Irlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède

Résultats: ratios de qualité écologique des méthodes des systèmes nationaux de classification

Pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Type	Ratios de qualité écologique	
			Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Irlande	Free Macrophyte Index	Tous les types ayant fait l'objet de l'interétalonnage	0,90	0,68
Suède	Macrophyte Trophic index (Ecke)	type 101	0,98	0,79
		type 102	0,98	0,88
		type 201	0,94	0,83
		type 202	0,96	0,83
Norvège	Macrophyte Trophic Index (Mjelde)	type 101	0,94	0,61
		type 102	0,96	0,65
		type 201	0,91	0,72
		type 202	0,9	0,77
		type 301	0,92	0,69
Royaume-Uni	UK macrophyte assessment system: LEAFPACS	Tous les types ayant fait l'objet de l'interétalonnage	0,80	0,60

CATÉGORIE D'EAU: eaux côtières et eaux de transition

GROUPE D'INTERÉVALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: GIG Baltique

Description des types ayant fait l'objet de l'interévaluation

Type	Salinité psu	Exposition	Profondeur	Jours de gel	Autres caractéristiques
CW B0	0,5-3	Protégé	Peu profond	> 150	Sites situés dans le golfe de Botnie (Northern Quark)
CW B2	3-6	Protégé	Peu profond	90-150	Sites situés dans la mer de Botnie
CW B3 a	3-6	Protégé	Peu profond	~90	Sites situés dans la zone s'étendant du sud de la mer de Botnie à l'Archipel finlandais et au golfe de Finlande occidentale
CW B3 b	3-6	Exposé	Peu profond	~90	
CW B12 a Baltique orientale	5-8	Protégé	Peu profond	—	Sites situés dans le golfe de Riga
CW B12 b Baltique occidentale	8-22	Protégé	Peu profond	—	Sites situés sur la côte méridionale de la Suède et la côte ouverte au sud-ouest de la mer Baltique le long du Danemark et de l'Allemagne
CW B13	6-22	Exposé	Peu profond	—	Sites situés le long de la côte de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie, de la côte de la Pologne et de l'île danoise de Bornholm
CW B14	6-22	Protégé	Peu profond	—	Lagunes
TW B13	6-22	Exposé	Peu profond	—	Eaux de transition. Sites situés le long de la côte de la Lituanie et de la Pologne

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interévaluation:

Types CWB0, CWB2, CWB3a, CWB3b: Finlande Suède.

Type CWB12a: Estonie

Type CWB12b: Allemagne, Danemark, Suède.

Type CWB13: Danemark, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne.

Type CWB14: Danemark et Pologne.

Type TWB13: Lituanie et Pologne.

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: faune benthique invertébrée

Résultats: ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interévaluation

Type et pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interévaluation	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
CW B0			
Finlande	BBI- Finnish Brackish water Benthic Index	0,99	0,59
Suède	Indice multimétrique suédois de la qualité biologique — BQI (endofaune des sédiments meubles)	0,77	0,31
CW B2			
Finlande	BBI- Finnish Brackish water Benthic Index	0,95	0,57
Suède	Indice multimétrique suédois de la qualité biologique — BQI (endofaune des sédiments meubles)	0,76	0,29

Type et pays	Système national de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
<i>CW B3 a</i>			
Finlande	BBI- Finnish Brackish water Benthic Index	0,89	0,53
Suède	Indice multimétrique suédois de la qualité biologique — BQI (endofaune des sédiments meubles)	0,76	0,29
<i>CW B3 b</i>			
Finlande	BBI- Finnish Brackish water Benthic Index	0,90	0,54
Suède	Indice multimétrique suédois de la qualité biologique — BQI (endofaune des sédiments meubles)	0,76	0,29

Élément de qualité biologique: phytoplancton

Phytoplancton: paramètre indicatif de la biomasse (chlorophylle a)

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Les résultats suivants font référence aux valeurs estivales moyennes de mai/juin à septembre

Type et pays	Ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification		Valeurs et plages des paramètres Chlorophylle a (µg/l)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
<i>CW B0</i>				
Tous les pays partageant le type	0,76	0,56	1,7 (1,5 — 1,8)	2,3 (2,0 -2,7)
<i>CW B2</i>				
Tous les pays partageant le type	0,78	0,56	1,8	2,5 (2,3 -2,6)
<i>CW B3 a</i>				
Protégé				
Tous les pays partageant le type	0,71	0,49	2,4 (2,2 -2,6)	3,5 (2,9 — 4,0)
<i>CW B3 b</i>				
Exposé				
Tous les pays partageant le type	0,81	0,68	1,5	1,8
<i>CW B 12 a</i>				
Baltique orientale				
Salinité 5-8 psu				
Tous les pays partageant le type	0,82	0,66	2,2	2,7
<i>CW B 12 b</i>				
Baltique occidentale				
Salinité 8-22 psu				
Tous les pays partageant le type	0,92	0,63	1,3 (1,1 — 1,5)	1,9
<i>CW B 13</i>				
Danemark, Estonie et Lettonie	0,92	0,75	1,3	1,6

Type et pays	Ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification		Valeurs et plages des paramètres Chlorophylle a (µg/l)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
CW B 14 Danemark	0,82	0,56	1,1	1,6
TW B 13 Tous les pays partageant le type	0,90	0,66	4,2	5,8

Élément de qualité biologique: angiospermes

Angiospermes: paramètre indicatif de l'abondance [Profondeur maximale de la zostère marine (*Zostera marina*)]

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Type et pays	Ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification		Valeurs et plages des paramètres [Profondeur maximale (en m) de la zostère marine (<i>Zostera marina</i>)]	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
CW B 12 b Danemark et Allemagne Côte ouverte	0,90	0,74	8,5 (8,0-9,4)	7 (6,6-7,1)

CATÉGORIE D'EAU: eaux côtières et eaux de transition

GROUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: Atlantique nord-oriental

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Caractérisation	Salinité (psu) Amplitude de la marée (m) Profondeur (m)	Vitesse du courant (nœuds) Exposition	Mélange Temps de résidence
NEA1/26a	Océanique, ouvert, exposé ou protégé, euhalin, peu profond	> 30 Mésotidal 1-5 < 30	Moyenne 1-3 Exposé ou protégé	Totalement mixte Jours
NEA1/26b	Mers fermées, exposé ou protégé, euhalin, peu profond	> 30 Mésotidal 1-5 < 30	Moyenne 1-3 Exposé ou protégé	Totalement mixte Jours
NEA1/26c	Mers fermées, fermé ou protégé, euhalin, partiellement stratifié	> 30 Microtidal/Mésotidal < 1-5 < 30	Moyenne 1-3 Exposé ou protégé	Partiellement stratifié Jours ou semaines
NEA1/26d	Côte scandinave, exposé ou protégé, peu profond	> 30 Microtidal < 1 < 30	Faible < 1 Exposé ou modérément exposé	Partiellement stratifié Jours ou semaines
NEA1/26e	Zones de remontée des eaux, exposé ou protégé, euhalin, peu profond	> 30 Mésotidal 1-5 < 30	Moyenne 1-3 Exposé ou protégé	Totalement mixte Jours
NEA3/4	Polyhalin, exposé ou modérément exposé (type de la mer de Wadden)	Polyhalin 18-30 Mésotidal 1-5 < 30	Moyenne 1-3 Exposé ou modérément exposé	Totalement mixte Jours

Type	Caractérisation	Salinité (psu) Amplitude de la marée (m) Profondeur (m)	Vitesse du courant (nœuds) Exposition	Mélange Temps de résidence
NEA7	Systèmes de fjords profonds et de lochs marins	> 30 Mésotidal 1-5 > 30	Faible < 1 Protégé	Totalement mixte Jours
NEA8	Type Skagerrak Inner Arc, polyhalin, microtidal, protégé, peu profond	Polyhalin 18-30 Microtidal < 1 < 30	Faible < 1 Protégé	Partiellement stratifié Jours ou semaines
NEA9	Fjord avec seuil peu profond à l'embouchure, avec une profondeur maximale très importante dans le bassin central et faible échange d'eau profonde	Polyhalin 18-30 Microtidal < 1 > 30	Faible < 1 Protégé	Partiellement stratifié Semaines
NEA10	Type Skagerrak Outer Arc, polyhalin, microtidal, exposé, profond	Polyhalin 18-30 Microtidal < 1 > 30	Faible < 1 Exposé	Partiellement stratifié Jours
NEA11	Eaux de transition	Oligohalin 0-35 Micro à macrotidal < 30	Variable Exposé ou modérément exposé	Stratifié en partie ou en permanence Jours ou semaines

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Type NEA1/26a: Espagne, France, Irlande, Norvège, Royaume-Uni

Type NEA1/26b: Belgique, France, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Type NEA1/26c: Allemagne, Danemark

Type NEA1/26d: Danemark

Type NEA1/26e: Espagne, Portugal

Type NEA3/4: Allemagne, Pays-Bas

Type NEA7: Norvège, Royaume-Uni

Type NEA8: Danemark, Norvège, Suède

Type NEA9: Norvège, Suède

Type NEA10: Norvège, Suède

Type NEA11: Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: faune benthique invertébrée

Résultats: ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Les résultats ne sont applicables qu'aux habitats de sédiments meubles (habitats subtidaux vaseux/sableux).

Type et pays	Système national de classification	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
<i>Types NEA1/26, NEA 3/4 et NEA 7 (Indices sensibles en premier lieu à l'enrichissement organique et à la pression de la pollution toxique dans les habitats de sédiments meubles)</i>			
Danemark	DKI	0,67	0,53
France	M-AMBI	0,77	0,53
Allemagne	M-AMBI	0,85	0,70
Irlande	IQI	0,75	0,64
Norvège	NQI	0,92	0,81

Type et pays	Système national de classification	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Portugal	P-BAT	0,79	0,58
Espagne	M-AMBI	0,77	0,53
Royaume-Uni	IQI	0,75	0,64
<i>Types NEA1/26 et NEA3/4 (Indice sensible aux pressions multiples dans divers habitats)</i>			
Belgique	BEQI	0,80	0,60
Pays-Bas	BEQI	0,80	0,60
<i>Types NEA8/9/10</i>			
Danemark	DKI	0,82	0,63
Norvège	NQI	0,92	0,81
Suède	BQI	0,89	0,68

Élément de qualité biologique: phytoplancton

Phytoplancton: paramètre indicatif de la biomasse (chlorophylle a)

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Les résultats suivants s'appliquent à tous les pays partageant les types. Les valeurs des paramètres sont exprimées en µg/l comme étant la valeur du 90^e centile calculée au cours de la saison de croissance définie sur une durée de six ans. Les résultats portent sur des zones géographiques au sein des types décrits dans le rapport technique.

Type	Ratios de qualité écologique		Valeurs (µg/l, 90 ^e centile)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
NEA1/26a	0,67	0,33	1-5	2-10
NEA1/26b	0,67	0,44	6-10	9-15
NEA1/26c	0,67	0,44	5	7,5
NEA1/26d	0,67	0,50	3	4
NEA1/26e	0,67	0,44	6-8	9-12
NEA8	0,67	0,33	1,5	3
NEA9	0,67	0,33	2,5	5
NEA10	0,67	0,33	3	6

Phytoplancton: paramètre indicatif de l'efflorescence algale (blooms)

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Type et pays	Paramètre national ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique		Valeurs (% d'échantillons dans lesquels un taxon se situe au-delà des seuils)	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
<i>NEA1/26a/b, NEA3/4</i>					
Belgique					
Allemagne					
Pays-Bas					
UK	Efflorescences de phaeocystis	0,92	0,49	9	17

Type et pays	Paramètre national ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique		Valeurs (% d'échantillons dans lesquels un taxon se situe au-delà des seuils)	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
<i>NEA1/26a/b</i>					
Espagne					
France					
Irlande					
UK	Comptage des taxons en nombre de cellules	0,84	0,43	20	39
<i>NEA1/26e</i>					
Portugal					
Espagne	Comptage des taxons en nombre de cellules	0,83	0,51	30	49

Élément de qualité biologique: algues macroscopiques

Algues macroscopiques: paramètre indicatif de la composition

Résultats: ratios de qualité écologique du paramètre national ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type et pays	Paramètre national ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
<i>NEA1/26</i>			
Irlande	Système multimétrique basé sur une liste réduite d'espèces, appliqué aux zones rocheuses du littoral	0,80	0,60
Norvège	Système multimétrique basé sur une liste réduite d'espèces, appliqué aux zones rocheuses du littoral	0,80	0,60
Royaume-Uni	Système multimétrique basé sur une liste réduite d'espèces, appliqué aux zones rocheuses du littoral	0,80	0,60
Espagne	Système multimétrique CFR	0,81	0,57
Portugal	Système multimétrique p-MarMAT	0,82	0,64
Irlande Royaume-Uni	Système multimétrique appliqué aux algues macroscopiques opportunistes	0,80	0,60
<i>NEA8/9/10</i>			
Norvège Suède	Algues infralittorales (Profondeur maximale des espèces d'algues macroscopiques)	0,81	0,61

Élément de qualité biologique: angiospermes

Angiospermes: paramètre indicatif de la composition taxinomique et de l'abondance

Résultats: ratios de qualité écologique du paramètre national ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type et pays	Paramètre national ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique		Valeurs des paramètres (*)	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
<i>NEA1/26, NEA 3/4, NEA11</i>					
Irlande Pays-Bas UK	Abondance de prairie sous-marine infralittorale (densité) et multimétrique de la composition des espèces	0,90	0,70	Sans objet	Sans objet

Type et pays	Paramètre national ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique		Valeurs des paramètres (*)	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
NEA1/26, NEA3/4					
Allemagne Irlande Pays-Bas UK	Prairie sous-marine infralittorale (Superficie/étendue de la prairie)	0,90	0,70	10	30

(*) Valeurs relatives aux prairies sous-marines infralittorales exprimées en pourcentage de perte de superficie par rapport à la superficie de référence.

CATÉGORIE D'EAU: eaux côtières et eaux de transition

GROUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: Méditerranée

Les résultats s'appliquent uniquement aux eaux côtières

La typologie a été élaborée uniquement pour des éléments de qualité spécifiques (voir ci-après).

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: Faune benthique invertébrée

Résultats: ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification

Les résultats suivants s'appliquent uniquement aux sédiments meubles

Pays	Systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Chypre	Bentix	0,75	0,58
Grèce	Bentix	0,75	0,58
Slovénie	M-AMBI	0,83	0,62
Espagne	Indice MEDOCC	0,73	0,47

Élément de qualité biologique: phytoplancton

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage (applicable au phytoplancton uniquement)

Type	Description	Densité (kg/m ³)	Salinité annuelle moyenne (psu)
Type I	Fortement influencé par l'apport d'eau douce	< 25	< 34,5
Type IIA	Modérément influencé par l'apport d'eau douce (influence continentale)	25-27	34,5-37,5
Type IIIW	Côte continentale, pas influencé par l'apport d'eau douce (bassin occidental).	> 27	> 37,5
Type IIIE	Pas influencé par l'apport d'eau douce (bassin oriental)	> 27	> 37,5

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage

Type I: France, Italie

Type IIA: Espagne, France, Italie, Slovénie

Type IIIW: Espagne, France, Italie

Type IIIE: Chypre, Grèce

Phytoplancton: paramètre indicatif de la biomasse (chlorophylle a)

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Les résultats suivants s'appliquent à tous les pays partageant les types. Les valeurs des paramètres sont exprimées en µg/l de chlorophylle *a*, pour le 90^e centile calculé au cours de l'année sur une durée d'au moins cinq ans. Les résultats portent sur des zones géographiques au sein des types décrits dans le rapport technique.

Type	Ratios de qualité écologique		Valeurs (µg/l, tranche des 90 %)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Type IIA	0,80	0,53	2,4	3,6
Type IIIW	0,80	0,50	1,1	1,8
Type IIIE	0,80	0,20	0,1	0,4

Élément de qualité biologique: algues macroscopiques**Résultats:** ratios de qualité écologique des systèmes nationaux de classification

Les résultats suivants s'appliquent à la zone infralittorale supérieure (profondeur de 3,5 — 0,2 m) sur les côtes rocheuses:

Pays	Systèmes nationaux de classification ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
		Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Chypre	EEL- Écological Évaluation Index	0,75	0,50
France	CARLIT — Cartographie du littoral et des communautés des rivages rocheux de la zone infralittorale supérieure	0,75	0,60
Grèce	EEL- Écological Évaluation Index	0,75	0,50
Slovénie	EEL- Écological Évaluation Index	0,75	0,50
Espagne	CARLIT-BENTHOS	0,75	0,60

CATÉGORIE D'EAU: eaux côtières et eaux de transition

GRUPE D'INTERÉTALONNAGE GÉOGRAPHIQUE: mer Noire

Description des types ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Type	Description
CW-BL1	Mesohalin, microtidal (< 1 m), peu profond (< 30 m), modérément exposé, substrat mixte

Pays partageant les types qui ont fait l'objet de l'interétalonnage:

Bulgarie et Roumanie

RÉSULTATS

Élément de qualité biologique: phytoplancton

Phytoplancton: paramètre indicatif de la biomasse

Résultats: ratios de qualité écologique et valeurs des paramètres

Saison	Ratios de qualité écologique		Valeurs de la biomasse (mg/m ³)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Hiver	0,93	0,78	1 770	3 420
Printemps	0,93	0,78	3 515	5 690

Saison	Ratios de qualité écologique		Valeurs de la biomasse (mg/m ³)	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Été	0,93	0,78	1 281	2 526
Automne	0,93	0,78	1 840	3 640

Élément de qualité biologique: faune benthique invertébrée

Résultats: ratios de qualité écologique des paramètres nationaux ayant fait l'objet de l'interétalonnage

Les États membres doivent utiliser au moins l'un des paramètres ayant fait l'objet de l'interétalonnage (Shannon diversity index H', AMBI, M-AMBI)

Paramètres nationaux ayant fait l'objet de l'interétalonnage	Ratios de qualité écologique	
	Limite très bon — bon	Limite moyen-bon
Shannon diversity index H'	0,89	0,69
AMBI	0,83	0,53
M-AMBI	0,85	0,55